

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 juin 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

2018-06-198 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1<sup>er</sup> juin 2018;

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2018 :**

2018-06-199 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2018 soient adoptés tels que rédigés et déposés.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2018-06-200 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mai 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2018-06-201 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 83 210,66 \$ (dépôt direct des salaires) et 694 883,90 \$ pour le mois de mai 2018 pour le fonds d'administration général et la liste du compte à payer du mois de juin 2018 au montant de 21 950,56 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

## **DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MAI 2018 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 mai 2018.

### **RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 avril 2018.

### **RAPPORT DU MAIRE :**

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

## **DOSSIERS À TRAITER :**

### **URBANISME :**

#### **DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR HAROLD L'HEUREUX :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/13 soumise par monsieur Harold L'Heureux concernant l'immeuble situé au 51, rang des Moreau (lot 4 905 666);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 15 mai 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 mai 2018;

2018-06-202 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/13 concernant la propriété de monsieur Harold L'Heureux soit acceptée, afin de permettre la construction d'une galerie arrière sur pieux avec une marge arrière de 0,30 mètre contrairement aux 8 mètres prescrits à l'article 6.1 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### **DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YVES DUQUETTE :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/14 soumise par monsieur Yves Duquette concernant l'immeuble situé au 21, rue Martel (lot 4 906 703);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 15 mai 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 mai 2018;

2018-06-203 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YVES DUQUETTE : (SUITE)

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/14 concernant la propriété de monsieur Yves Duquette soit acceptée, afin de permettre que la largeur de l'accès au terrain soit de 6,7 mètres contrairement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.2 b) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME STÉPHANIE DE SERRES ET MONSIEUR MAXIME DESROCHERS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/15 soumise par monsieur Maxime Desrochers concernant l'immeuble situé au 12, rue Hinse (lot 4 906 403);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 15 mai 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 mai 2018;

2018-06-204 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/15 concernant la propriété de madame Stéphanie De Serres et monsieur Maxime Desrochers soit acceptée, afin de permettre la construction d'un garage détaché avec une marge latérale droite de 0,35 mètre comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.7 g) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION MONSIEUR FERNAND LAROCHE :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 25 mai 2018 par M<sup>e</sup> Marie-Claude E. Côté notaire, visant à permettre l'aliénation de la totalité de l'immeuble, soit les lots 4 905 098 et 4 905 103 en faveur de la *Ferme Berlu inc.* et de la *Ferme L'Authentic inc.*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes et n'affectera pas le potentiel agricole du secteur, puisque les activités prévues sur le lot demeureront des activités agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 905 098 est déjà loué et exploité par la *Ferme L'Authentic inc.* et le lot 4 905 103 demeurera également agricole;

2018-06-205 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par la *Ferme Rang 2 SENC* à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de leur permettre d'aliéner la totalité de l'immeuble, soit les lots 4 905 098 et 4 905 103 en faveur de ses sociétaires, les *Fermes Berlu inc.* et *L'Authentic inc.*

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **URBANISME : (SUITE)**

#### **DÉCISION/AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE SON (PROTOTYPE) DANS UN SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL LÉO-BEAUCHESNE :**

2018-06-206 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à procéder à la construction d'un mur de son « prototype » dans le petit parc situé dans le parc industriel Léo-Beauchesne pour un montant estimatif de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant de 16 500 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

### **ADMINISTRATION ET GREFFE :**

#### **AGAW/DEMANDES POUR L'OCTOBERFEST DU 19 SEPTEMBRE 2018 AU PONT COUVERT PERRAULT :**

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 15 mai 2018, l'*Association des gens d'affaires de Warwick* demande d'utiliser le pont couvert pour l'Octoberfest du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2018-06-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'*Association des gens d'affaires de Warwick* à organiser une activité sociale (bières et saucisses) le 19 septembre prochain au pont couvert de Warwick;

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE la Ville accepte de prêter les lieux à titre gracieux, d'installer deux (2) toilettes chimiques et quatre (4) poubelles ainsi que de nettoyer les lieux avant et après l'évènement.

Adoptée.

#### **FÉDÉRATION DE L'UPA DU CENTRE-DU-QUÉBEC/FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES :**

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération de la relève agricole du Québec* a déposé un mémoire à la *Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)* le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### FÉDÉRATION DE L'UPA DU CENTRE-DU-QUÉBEC/FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT les annonces de la participation financière de la *Caisse de dépôt et de placement du Québec*, et du *Fonds de solidarité FTQ* aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

2018-06-208 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

Adoptée.

#### CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC./DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR L'ACHAT DE BOUL'O PLAISIR 2013 INC. :

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il s'abstient de voter.*

CONSIDÉRANT QUE le *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 600 000 \$, remboursable sur vingt-cinq (25) ans pour l'achat d'un immeuble situé au 11, boulevard Ouellet à Warwick (lot 4 907 096) permettant d'offrir un nouveau service de loisirs à la population de Warwick et des environs;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 (3) de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut se rendre caution d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales, toutefois une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus;

2018-06-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC./DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR L'ACHAT DE BOUL'O PLAISIR 2013 INC. : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick se porte caution en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* d'un montant de 600 000 \$ pour vingt-cinq (25) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la Ville de Warwick accepte de se porter caution, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement écrit de la part du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* à l'effet qu'une copie de l'état des résultats soit déposée trimestriellement et à l'obtention de l'approbation de la Ville pour toutes les dépenses en immobilisations excédant 5 000 \$;

QUE la Ville de Warwick demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire par la *Caisse Desjardins des Bois-Francs* concernant le cautionnement en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* pour leur projet d'achat d'un immeuble situé au 11, boulevard Ouellet à Warwick.

Adoptée.

#### CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS/ENGAGEMENT DE PAIEMENTS POUR LE CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC. :

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il s'abstient de voter.*

2018-06-210 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à assumer les paiements du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* ou à réinjecter des fonds si nécessaire, afin d'assurer le paiement des prêts dus à la *Caisse Desjardins des Bois-Francs* en cas de retard du Centre culturel;

QU'il est entendu que tous les prêts sont ou seront cautionnés à 100 % par la Ville et que les autorisations ont déjà été ou seront obtenues du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

#### URGENCE BOIS-FRANCS/APPUI À LA DÉMARCHE AFIN DE DOTER LA RÉGION D'UNE QUATRIÈME AMBULANCE :

CONSIDÉRANT QU'actuellement, trois (3) ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

CONSIDÉRANT QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **URGENCE BOIS-FRANCS/APPUI À LA DÉMARCHE AFIN DE DOTER LA RÉGION D'UNE QUATRIÈME AMBULANCE : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les citoyens de la *MRC d'Arthabaska* n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

CONSIDÉRANT QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

CONSIDÉRANT QUE l'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la *MRC d'Arthabaska* est « *d'assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité* »;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette optique, *Urgence Bois-Francis* a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la *MRC d'Arthabaska*;

2018-06-211 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la démarche d'*Urgence Bois-Francis* à l'effet de doter le territoire de la *MRC d'Arthabaska* d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

Adoptée.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **AUTORISATION/ACHAT DE LUMINAIRES AU DEL :**

2018-06-212 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à acheter trente-neuf (39) nouvelles têtes de lumières de rues au DEL « Miniview 54W 3000K » chez *J.C. Électrique* de Warwick et en autorise le paiement au montant de 8 648,25 \$ plus les taxes applicables;

QUE *J.C. Électrique* de Warwick soit autorisée à faire l'installation des lumières de rues et que le conseil en autorise le paiement au montant estimatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/ACHAT D'UN ROULEAU COMPACTEUR ET D'UNE REMORQUE :**

2018-06-213 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement et l'achat par le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, d'un rouleau compacteur et d'une remorque pour un montant ne devant pas excéder 15 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

#### **AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DU 2<sup>E</sup> RANG DE WARWICK ET DE LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :**

2018-06-214 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appels d'offre public dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique *SÉAO* pour les travaux de pavage de la rue du Centre-Sportif et d'une partie du 2<sup>e</sup> rang;

QUE cette résolution remplace celle adoptée le 7 mai 2018 sous le numéro 2018-05-181.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE MÉNARD :**

2018-06-215 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour le prolongement des services municipaux de la rue Ménard.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU 5<sup>E</sup> RANG :**

2018-06-216 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer les travaux de réparation du pont du 5<sup>e</sup> rang et en accepte le paiement au montant estimatif de 43 133,20 \$ plus les taxes applicables, soit :

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| 1. Entreprise Ployard 2000 inc. | 20 900 \$ plus les taxes; |
| 2. Goodfellow                   | 19 466 \$ plus les taxes; |
| 3. Boulons Plus                 | 2 767 \$ plus les taxes;  |

QU'un montant estimatif de 46 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE/DEMANDE D'HEURES DE GLACE SUPPLÉMENTAIRES :**

2018-06-217 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Ville de Warwick accepte d'assumer deux cent sept (207) heures de glace pour le *Club de patinage artistique de Warwick* selon le tarif horaire en vigueur applicable à la location des heures de glace;



**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE/DEMANDE D'HEURES DE GLACE SUPPLÉMENTAIRES : (SUITE)**

QUE ce conseil autorise le paiement des heures de glace à l'*aréna Jean-Charles-Perreault* de Warwick en huit (8) versements égaux, soit de septembre à avril de chaque année et que l'ajustement des heures de glace sur la base de 207 heures sera effectué en janvier 2019.

Adoptée.

**GÉNÉRAL'S DE WARWICK/PRÊT DU TERRAIN POUR LEUR TOURNOI ANNUEL :**

2018-06-218 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'offrir le terrain de baseball et le chapiteau à titre gracieux pour le tournoi annuel des Général's de Warwick qui se tiendra du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2018 au parc Yvon-Paré.

Adoptée.

**ACCEPTATION/PROPOSITION GUÉRILLA TAGBALL :**

2018-06-219 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la proposition de *Guérilla Tagball* de Warwick permettant d'offrir à la population de Warwick des activités gratuites tous les jeudis soirs de chacune des semaines et en autorise le paiement au montant de 1 500 \$ pour la période de septembre à décembre 2018.

Adoptée.

**DÉCISION/INSTALLATION D'UNE PIÈCE D'ARTILLERIE À LA PLACE DU MAJOR-YANNICK-PÉPIN :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick accepte qu'une pièce d'artillerie soit installée à la Place du Major-Yannick-Pépin;

2018-06-220 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la *Légion Royale Canadienne filiale 86 Arthabaska* assistée de monsieur Serge Pépin (père du Major) installe une pièce d'artillerie à la Place du Major-Yannick-Pépin.

Adoptée.

**ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREULT/AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE AVANCE POUR LES HEURES DE LOCATION DE GLACE 2018-2019 :**

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.*

2018-06-221 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une avance à l'aréna Jean-Charles-Perreault au montant de 40 331,25 \$ plus les taxes applicables pour les heures de location de glace du hockey mineur et du patinage artistique 2018-2019.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

#### ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WARWICK/AUTORISATION ACTIVITÉ AU PARC YVON-PARÉ LE 21 JUILLET 2018 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2018-06-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'*Association des pompiers volontaires de Warwick* à organiser une activité sociale le 21 juillet prochain au parc Yvon-Paré;

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

### CORRESPONDANCE :

#### ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/FORMATION SUR LE PROJET DE LOI 155 :

2018-06-223 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer à la conférence web « Aperçu pratique des récentes modifications découlant au projet de loi 155 » le 4 juin prochain;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 75 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL/INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL :

2018-06-224 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte soit autorisée à participer à la conférence annuelle du loisir municipal organisée par l'*Association québécoise du loisir municipal* du 3 au 5 octobre 2018 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 430 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais d'hébergement au montant estimatif de 500 \$ plus les taxes applicables, de repas et de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE : (SUITE)**

#### **ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION :**

2018-06-225 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018 à titre de gouverneur de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* au montant de 500 \$ taxes incluses.

Adoptée.

#### **ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2018-06-226 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de mai 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

#### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 044-2003 :**

2018-06-227 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 249-2018 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 044-2003.

Adoptée.

#### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2018-06-228 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 250-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2017 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2018 :**

2018-06-229 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 252-2018 modifiant le Règlement numéro 239-2017 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.

Adoptée.

#### **AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :**

2018-06-230 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement sur la gestion contractuelle.

---

Amélie Hinse

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur Gilles Croteau, citoyen de la route 116 Est, demande à quel moment nous apporterons des modifications à la route Hamel.

Monsieur François Barbin demande quels sont les délais pour la construction du prototype d'un mur de son.

Monsieur Yves Duquette veut savoir comment fonctionne l'entente loisirs avec la Ville de Victoriaville.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2018-06-231 À vingt heures quinze, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*